

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE DE MALAUÈNE**

AR 2024 PAEE 6 - 105

**ARRETE DE CIRCULATION
FREE RESEAU
DU 20 AU 22 MAI 2024
AVENUE DE VERDUN**

Le maire de Malaucène,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Route

Vu le Code de la Voirie Routière

Considérant la demande :

- De l'entreprise FREE RESEAU située à PARIS 75008 - 16 rue de la ville L'évêque représentée par Monsieur BENELBACHIR Nassim
- D'effectuer un raccordement à la fibre optique,
- Du 20 au 22 mai 2024
- 11 avenue de Verdun (voir plan)

Considérant que pour assurer la sécurité publique, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules,

ARRETE

Article 1 : Le demandeur est autorisé à accéder à l'ouvrage existant sur le domaine public (voir plan). La circulation sera maintenue.

Article 2 : Le chantier devra être signalé de part et d'autre des travaux, de telle façon que les véhicules n'aient pas à effectuer de marche arrière
Cet arrêté prendra effet dès la mise en place de la pré signalisation et de la signalisation réglementaires par l'entreprise.

Article 3 : La responsabilité du demandeur sera substituée à celle de l'administration si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence du présent arrêté.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté sera réprimée conformément à la loi.

Article 5 : Le commandant de la brigade de Gendarmerie de Malaucène et le Policier Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ils recevront une ampliation et qui sera affiché sur le lieu du chantier.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise au centre de secours de Malaucène, à la CoVe

Malaucène, le 14 mai 2024

Le Maire
F. TENON





Publié le 17 mai 2024